

REUNION ORDINAIRE DU MARDI 15 DECEMBRE 2020

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 17 novembre 2020.
2. Proposition de mise en non-valeur (Commune).
3. Proposition de prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2021.
4. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées de la CCDP.
5. Modification de la délibération pour les travaux de décoration de la mairie.
6. Proposition d'instauration du permis de louer.
7. Proposition d'aliénation partielle du chemin rural n°23.
8. Proposition d'aliénation du chemin rural n°82 de l'Etang.
9. Participation à la classe de découverte de l'école élémentaire.
10. Affaires diverses.

Etaient présents : G.LEGRAND, P.COLMAN, E.DENIAU, B.TARRON, C.BARBIER, MP.RENAUD, N.KALINOWSKI, C.LORENTZ, A.BOUCHERY, M.DELARUE, K. LE GOVIC, D.PIGEAU, N.SERGENT, S.BOUDIN, E.PERON.

Absents représentés : G.PIEDOUX par P.COLMAN, A.PELLETIER par C.BARBIER, C.GRESTEAU par G.LEGRAND.

Absent excusé : A.GOBERT.

Secrétaire de séance : C.LORENTZ.

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

Admission en non-valeur - Service Commune

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Receveur Municipal n'a pu recouvrer un ancien titre émis auprès d'une Société en règlement de ses factures du fait d'une adresse inconnue. Monsieur le Maire propose de refuser cette mise en non-valeur car la Société débitrice est toujours locataire de la Commune et que leur nouvelle adresse peut être communiquée auprès de la Trésorerie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide le rejet de la mise en non-valeur des titres irrécouvrables pour un montant de 217,71 € correspondant à la liste n° 4508900232 à la date du 6 novembre 2020.

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021. Budget de la Commune et budgets annexes

Monsieur le Maire informe le Conseil que la collectivité ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'année 2021 que dans la limite des restes à réaliser 2020.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2021, le Conseil Municipal peut en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2020.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2021 dans la limite du quart des crédits inscrits au Budget 2020, et ce, avant le vote du budget primitif 2021.

Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la CCDP

Monsieur le Maire rappelle que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pithiverais est chargée d'évaluer le coût net des charges transférées par les communes lors de chaque transfert de compétence à la communauté de communes.

Monsieur le Maire indique que la CLECT de la CCDP s'est réunie le 26 octobre 2020 afin de déterminer le montant des transferts de charges liés à l'exercice des compétences Voirie d'intérêt communautaire et Contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) pour l'année 2020. Il donne lecture du rapport afférent.

Selon la règle de majorité qualifiée, il appartient aux Conseils Municipaux de se prononcer sur le rapport de la CLECT puis au Conseil communautaire, à partir du rapport de la CLECT, de définir les attributions de compensation correspondant au coût de la compétence transférée.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges transférées de la Communauté de Communes du Pithiverais, réunie le 26 octobre 2020.

Choix de l'entreprise pour travaux de décoration de la Mairie

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il est nécessaire de modifier la délibération n°19 du 2 juillet 2020 suite à une erreur de TVA.

L'offre de l'entreprise AE DECO DESIGN à prendre en compte s'élève à 8 892,30 € H.T, soit 10 670,76 € T.T.C.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, valide cette modification.

Aliénation partielle du chemin rural n° 23

Monsieur le Maire informe le Conseil de la procédure en cours portant sur le projet d'aliénation partielle du Chemin Rural n° 23 du Pied Boiteux à la Forêt et à l'ouverture d'un nouveau tracé.

L'enquête publique a eu lieu du 17 novembre au 1^{er} décembre 2020. Aucune observation n'a été enregistrée.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des diverses pièces du dossier et des conclusions du commissaire-enquêteur, considérant que toutes les formalités prescrites par loi ont été accomplies et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'aliénation partielle du chemin rural n° 23 du Pied Boiteux à la Forêt, et l'ouverture d'un nouveau chemin rural et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints en cas d'empêchement, à effectuer les démarches nécessaires à la numérotation cadastrale des nouvelles parcelles et du chemin ainsi que le transfert de propriété aux propriétaires riverains selon la procédure prévue aux articles L161-10 ET l161-10-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Aliénation du chemin rural n° 82 de l'Etang.

Une même procédure a été engagée concernant l'aliénation du Chemin Rural n° 82 dit de l'Etang avec une enquête publique ayant eu lieu du 17 novembre au 1^{er} décembre 2020. Aucune observation n'a été enregistrée.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des diverses pièces du dossier et des conclusions du commissaire-enquêteur, considérant que toutes les formalités prescrites par loi ont été accomplies et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité l'aliénation du chemin rural n° 82 dit de l'Etang et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints en cas d'empêchement, à effectuer les démarches nécessaires à la numérotation cadastrale de ce chemin et au transfert de propriété au propriétaire riverain selon la procédure prévue aux articles L161-10 ET l161-10-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Participation communale Classe de découverte 2021.Ecole élémentaire à COMBLOUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de départ en classe de découverte pour la classe de CM 2 de l'école élémentaire pour un séjour organisé par Les Œuvres Universitaires du Loiret à COMBLOUX (Haute Savoie), sur une durée de 7 jours et pour un montant de 420 € par enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de participer au financement de la classe de découverte 2021 à Combloux, à raison de 50 % du coût du séjour, soit 210 € par élève et sur une base de 22 élèves, d'inscrire au budget primitif 2021 de la Commune, à l'article 6288, la somme nécessaire au départ de la classe de découverte pour un montant total de 4 620 €, ainsi que la cotisation aux Œuvres Universitaires d'un montant de 15 € et à l'article 6218, une somme de 150 € correspondant à l'indemnité de l'instituteur accompagnant le groupe. Il autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Maintien du bureau de la Poste de CHILLEURS AUX BOIS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Poste envisage toujours de fermer son agence de CHILLEURS AUX BOIS. Des alternatives sont proposées par la Poste avec, soit une Agence Postale gérée par la Collectivité, soit un Relais Poste chez un commerçant. Ce service public de proximité constitue un élément essentiel de vitalité de notre territoire et un vecteur de cohésion sociale.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se positionner sur le devenir de la Poste, entre le maintien du bureau tel qu'il existe actuellement ou bien sur un passage en Agence Postale Communale ou en Relais Poste. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, avec 14 voix pour et 4 abstentions, décide de maintenir le bureau de la Poste de CHILLEURS AUX BOIS dans sa configuration actuelle.

Affaires diverses :

- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'attribution par le Conseil départemental d'une subvention de 10 300 € pour le matériel informatique destiné aux écoles et à la Mairie. A ce jour, aucune réponse n'a été obtenue de la part de l'Education Nationale, ni au titre de la D.S.I.L.
- La D.E.T.R. attribuée pour l'aménagement d'un terrain multisport a été majorée de 8 018 €, ce qui porte son montant total à 37 096 €.
- Monsieur le Maire a rencontré Madame l'inspectrice de l'Education Nationale qui l'a informé de la fermeture de la 4^{ème} classe de l'école maternelle pour la rentrée de septembre 2021. 40 élèves de grande section vont en effet quitter l'école alors qu'une trentaine seulement rentreront en petite section, ce qui ramènera les effectifs à environ 75 élèves.
- Concernant les travaux, la nouvelle salle au cabinet médical vient d'être aménagée. Les travaux de finition du plateau surélevé sur la RD 5 sont également terminés.
- Des plantations d'arbres ont été réalisées le long du chemin des Sablonnets et de la route de Marcilly. Cette opération a bénéficié d'une prise en charge de l'achat des végétaux par le Conseil Départemental du Loiret. Il reste à ce jour, dans le cadre de cette opération, à planter des rosiers et arbustes.
- Le long du chemin piétonnier de Gallerand, la plantation des arbres doit être terminée cette semaine, les arbustes et rosiers seront plantés en janvier.
- Suite au prochain départ de Mmes Sandra GIBERT et Christiane LEVASSEUR, deux nouvelles personnes ont été recrutées, une pour assurer la gestion des services technique et la comptabilité, l'autre pour l'accueil.

- Le prochain Chilleurs Info est en cours de finalisation. Un cahier spécial faisant apparaître les coordonnées des commerçants, artisans et producteurs locaux sera inséré.
- Les colis de Noël des personnes âgées de plus de 75 ans devront être distribués avant le 24 décembre.
- Le prochain Conseil Municipal est programmé le mardi 12 janvier à 20 h 30.
- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.

M. LEGRAND Gérard, Maire	M. COLMAN Philippe, 1 ^{er} adjoint	Mme DENIAU Evelyne, 2 ^{ème} adjoint	M. TARRON Bernard, 3 ^{ème} adjoint	Mme BARBIER Cathy, 4 ^{ème} adjoint
Mme RENAUD Marie-Pierre	Mme KALINOWSKI Nelly	Mme LORENTZ Caroline	M. PIEDOUX Gilles Représenté par Philippe COLMAN	M. BOUCHERY Arnaud
M. DELARUE Mickaël	Mme LE GOVIC Karine	Mme PIGEAU Delphine	M. SERGENT Nicolas	M. BOUDIN Sébastien
Mme PELLETIER Aurélie Représentée par Cathy BARBIER	Mme GRESTEAU Claire Représentée par Gérard LEGRAND	M. GOBERT Aurélien Absent excusé	Mme PERON Emilienne	